

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2023

|   |            |
|---|------------|
| Nombre de membres afférents au CM : .....         | 11         |
| Nombre de membres en exercice .....               | 08         |
| Nombre de membres présents .....                  | 06         |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délib... | 06         |
| Date de la convocation                            | 26/09/2023 |

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel - LE MAGADURE Antoine.

**Absents excusés représentés :**

**Absents excusés :** TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet :** Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux 2024-2025 sur le réseau d'eau potable de Céüse au Bureau d'Etudes MGConcept.

Vue la Convention n° 11-511 entre IT05 et la Commune de Manteyer relative à des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau de l'Unité de Distribution d'eau potable de Céüse, validée par la délibération 25/2023 du Conseil Municipal réuni le 29/06/2023

Vue la mission confiée à IT05 par cette convention d'assister la maîtrise d'ouvrage sur l'analyse des offres et sur la rédaction d'une proposition de rapport d'analyse.

Vu le rapport d'analyse des offres proposé par IT05

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que la consultation pour ce marché a été lancée le 18 juillet 2023 et réalisée sous forme de demande de devis sur la plateforme des marchés publics AWS, et que trois bureaux d'étude ont été consultés
- Que la consultation prenait fin le 07/09/2023 et que deux bureaux d'étude ont répondu ;
- Que le rapport d'analyse des offres a classé les entreprises suivant les critères définis dans le règlement de consultation
- Que le bureau d'études MGCONCEPT a été classé premier avec une note de 89.5/100, le bureau d'études CLAIE étant classé 2<sup>ème</sup> avec une note de 81/100
- Que IT05 propose donc au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché public à MGCONCEPT pour un montant de 11 886.00 € TTC, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles avec activation des options via ordre de service pendant la durée de l'opération, car son offre est techniquement et économiquement la plus avantageuse

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché à MGCONCEPT pour un montant de 11 886.00 € TTC, tranche ferme et tranches optionnelles avec activation des options via ordre de service pendant la durée de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20231003-DELIB352023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023